Discrimination

Fait de mettre à part ou de traiter différemment un individu ou un groupe social, en raison de son sexe, de son origine, de son apparence physique, de son orientation sexuelle, etc. La distinction ou différence de traitement entre des personnes a en général comme conséquence de traiter certaines plus mal que les autres.

La discrimination se constate souvent dans le domaine professionnel (refus de stage, d’embauche, évolution contrariée, licenciement…), dans la vie quotidienne par des refus de vente ou de location (d’appartement, par exemple), d’accès (discothèques par exemple), dans les difficultés qu’éprouvent les personnes discriminées à exercer facilement une activité professionnelle, associative…

En France, la loi condamne les discriminations contre les personnes sur les critères “d’origine, de sexe, de situation de famille, de grossesse, d’apparence physique, de patronyme, d’état de santé, de handicap, de caractéristiques génétiques, de mœurs, d’orientation sexuelle, d’âge, d’opinions politiques, d’activités syndicales, d’appartenance ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée“, lorsqu’il est possible de prouver que l’un de ces éléments est à l’origine de la discrimination.

L’homophobie et la transphobie sont à la source de beaucoup de comportements discriminatoires au quotidien à l’égard des personnes LGBT. Même si ces comportements sont juridiquement répréhensibles, ils ne seront pas toujours faciles à prouver ou ne feront pas nécessairement l’objet de recours de la part de leurs victimes.

Lorsque des preuves matérielles ou des témoignages d’une discrimination peuvent être recueillis, le dépôt d’une plainte peut être important, à la fois pour obtenir réparation ou faire cesser la discrimination, mais également à titre d’exemple et d’information de la société.

Pour tous les cas difficiles à juger, on peut également déposer un recours devant Le Défenseur des Droits. Son grand avantage est que c’est la personne accusée de discrimination, et non la victime, qui doit prouver sa bonne foi.

Pour les gays et lesbiennes en France aujourd’hui, il existe en plus des discriminations reposant sur des lois : dans le domaine du mariage, avec les conséquences fiscales, patrimoniales ou de protection sociale que l’absence d’accès égal au mariage entraîne, ainsi que dans le domaine de l’adoption et de la parentalité.